

# CRITÈRES D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES



# 1

## Critères d'unités

Accumuler un minimum de 54 unités de la 4e et de la 5e secondaire, dont au moins 20 unités reconnues de la 5e secondaire ou de la formation professionnelle.

# 2

## Parmi ces 54 unités, réussir :

- Français de la 5e secondaire (6 unités)
- Anglais de la 5e secondaire : régulier (4 unités) ou enrichi (6 unités)
- Histoire de la 4e secondaire (4 unités)
- Mathématique de la 4e secondaire : CST (4 unités) ou SN (6 unités)
- Science de la 4e secondaire : ST (4 unités)
- Arts ou musique de la 4e secondaire (2 unités)
- Culture et citoyenneté québécoise ou Éducation physique de la 5e secondaire (2 unités)

## CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ADMISSION AU CÉGEP OU À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### Cégep

Détenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.)

\* Des préalables supplémentaires peuvent être exigés pour certains programmes.\*

### Formation professionnelle

- Avoir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.)

ou

- Avoir 16 ans au 30 septembre de l'année scolaire en cours et selon le programme de formation choisi, avoir réussi : mathématique, français et anglais de la 3e ou de la 4e secondaire.

\* Vérifier les conditions d'admission additionnelles requises pour certains programmes d'études.\*